

Le 13 mars 2017

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-Santé, tenue ce 13 mars 2017 à 19h30 au lieu ordinaire des délibérations, 12, rue Déry à Cap-Santé et ce, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* pour la province de Québec.

Sont présents M. le maire Denis Jobin ainsi que les membres du conseil des districts numéros :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1- Mme Nathalie Naud | 4- M. Michel Blackburn |
| 2- Absent | 5- Mme Manon Gauthier |
| 3- M. Mario Denis | 6- M. Michel Bertrand |

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Denis Jobin, maire.

Le secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

(17-03-45)

Ordre du jour

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(17-03-46)

Procès-verbal - Séance ordinaire du 13 février 2017

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Blackburn
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 février 2017.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(17-03-47)

Procès-verbal - Séance extraordinaire du 6 mars 2017

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 6 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Compte-rendu de la séance du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – 27 février 2017

M. le conseiller Michel Blackburn fait rapport de la séance du CCU tenue le 27 février 2017.

(17-03-48)

Demande de PIIA – 30, Vieux Chemin

ATTENDU le style de la résidence;

ATTENDU QUE les modifications permettent d'uniformiser les modèles de fenêtres sur le bâtiment et de créer un ensemble plus harmonieux;

ATTENDU QUE la dimension des portes et fenêtres, à l'exception de la porte et de la fenêtre du côté ouest, est conservée;

ATTENDU QUE le revêtement de brique côté ouest sera récupéré pour la finition extérieure suite à l'installation de la porte patio;

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Manon Gauthier
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise les travaux suivants sur la résidence :

- Remplacement de toutes les fenêtres en bois de couleur blanches par des fenêtres en pvc;
- Changement des modèles de fenêtres existantes (coulissante, à auvent, à guillotine, sans ouverture) par des modèles avec ouvertures à auvent ou sans ouverture;
- Remplacement de la porte en bois de couleur blanche sur la façade par une porte identique en aluminium;
- Remplacement de la porte en bois de couleur blanche, avec fenêtre, sur le côté est par une porte identique en aluminium;
- Remplacement de la grande fenêtre et de la porte du côté ouest par une porte patio triple d'une largeur de 12 pieds;
- Remplacement des soffites et des fascias blancs en bois par des soffites et des fascias en aluminium;
- Remplacement du revêtement des lucarnes et des pignons en déclin de bois vertical de couleur blanc à l'identique;

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(17-03-49) Adoption de la Politique pour contrer le harcèlement psychologique au travail

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Santé vise à :

- Maintenir un climat de travail exempt de harcèlement et favoriser le respect de la dignité de la personne dans les rapports professionnels;
- Contribuer à la sensibilisation, à l'information et à la formation du milieu afin de prévenir les conduites de harcèlement et assurer à toute personne le droit d'être traitée en toute équité sans discrimination ni harcèlement;
- Fournir le support nécessaire aux personnes qui croient subir une forme de harcèlement en établissant une procédure de règlements des plaintes,

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Naud
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte la politique de harcèlement, le tout tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(17-03-50) Politique familiale – formation d'un comité pour le renouvellement de la politique

ATTENDU QUE la politique familiale de la municipalité date de 2011;

ATTENDU QU'il y a lieu de la bonifier avec les réalités d'aujourd'hui;

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise la mise sur pied d'un comité de pilotage responsable du renouvellement de la politique famille-aînés, ainsi que de son plan d'action.

QUE le comité soit composé comme suit :

- Nathalie Naud, conseillère municipale, responsable des questions touchant les familles et les aînés

- Mélanie Tremblay, coordonnatrice des loisirs
- Andrée Gosselin, secrétaire-trésorière adjointe
- Gérard Galestrosi, représentant des aînés
- Claude Matte, représentant des aînés
- Rémi Tessier, représentant des jeunes
- Caroline Arpin, représentante des familles
- Alexandra Gariépy, représentante des familles
- Marie-Eve Arbour, Visages régionaux, accompagnatrice de la démarche

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(17-03-51) Embauche – emploi d'été à l'urbanisme

ATTENDU la charge de travail élevée au poste de fonctionnaire désigné à l'urbanisme durant la période estivale;

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le directeur général par intérim à procéder à l'embauche de Madame Rosalie Laroche pour un emploi d'été à l'urbanisme et à signer un contrat précisant les conditions de travail d'un poste d'emploi étudiant estival.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(17-03-52) Demande d'appui – amendement au Code municipal permettant la participation aux séances extraordinaires par voie électronique

ATTENDU que lors des séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU que lors des séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATTENDU qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séances extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public`;

ATTENDU que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles,

**IL EST
PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Naud
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil demande au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'aux députés provinciaux.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(17-03-53) Approbation du plan d'intervention révisé le 23 février 2017

ATTENDU les modifications apportées au plan d'intervention suite aux demandes de modification du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Blackburn
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil approuve la version du plan d'intervention présentée le 23 février 2017 et préparée par la firme SMi et autorise le directeur général par intérim à déposer ledit plan révisé au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(17-03-54) Comptes payés du 14 février au 12 mars 2017 et comptes à payer au 28 février 2017

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce Conseil entérine les comptes payés du 14 février au 12 mars 2017 pour un montant de 175 387,40\$

QUE ce Conseil entérine les comptes à payer au 28 février 2017 pour un montant de 40 240,22\$.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-avant ont été autorisées.

Réjean Thériault
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim

(17-03-55)

Levée de la séance à 20 h 15

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Blackburn
ET RÉSOLU**

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Denis Jobin, Maire

Réjean Thériault, directeur général
et secrétaire-trésorier par intérim